

**PRESIDENCE** : Michel LECLERC, Maire

**PRESENTS** : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle POYET, Christine ROBINE, Philippe GOHEL, Marie-Christine MORIN, Denis ONFROY, Cyril LEMOIGNE, Jean-Pierre WICART et Julien BERTOT

**ABSENTS** : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Michel LECLERC

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Pierre WICART

**TEMPS DE TRVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Manche a émis un avis favorable à l'augmentation de la durée du temps de travail de Mme GOHEL, adjoint technique territorial de 2ème classe.

Sa nouvelle durée hebdomadaire de travail sera de 4H00 dont 2H00 annualisées, à compter du 1er décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire, pour effectuer la déclaration de création d'emploi et signer tous les documents à intervenir.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Les conseillers ont pris connaissance, avec leur convocation, du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée à la mairie du Vast le 1<sup>er</sup> juillet dernier entre M. Avice, des élus des communes de Le Vast, Brillevast, Varouville et Tocqueville, des représentants de la Communauté de Communes et M. Rivallain de l'Agence Régionale de Santé (ex DDASS).

M. Avice demande au conseil municipal de décider de la poursuite ou de l'arrêt de la révision du Plan d'Occupation des Sols. Il propose la réalisation de sondages de sol et la modification du schéma d'assainissement.

Dans un premier temps, les propriétaires, des parcelles concernées par les sondages, seront contactés.

De plus, le conseil peut instituer une taxe sur les terrains constructibles non bâtis et limiter la superficie des terrains dans les certificats d'urbanisme et les permis de construire.

Le conseil, à l'unanimité, décide de poursuivre la révision du POS et étudiera la faisabilité de construire plusieurs maisons sur le terrain communal de la Lande d'Ingleville.

**CANTINE DES ECOLES PUBLIQUES DE ST PIERRE EGLISE**

Mme Lebacheley, Maire de St Pierre Eglise, a adressé une lettre aux maires, sollicitant une participation financière pour la cantine scolaire.

« Durant plusieurs années, le nombre de rationnaires est resté stable, aux environs d'une centaine, tandis que le budget de la commune de Saint Pierre Eglise comblait le déficit annuel d'environ 50 000 €, l'Etat encadrant de façon très stricte toute évolution du prix du repas. En trois années, le nombre d'inscriptions est passé à 170 enfants, dont 67 au titre de Saint Pierre Eglise, et le déficit a atteint environ 80 000 €. ... par souci d'équité envers les enfants, le conseil municipal de Saint Pierre Eglise a toujours pratiqué, jusqu'à présent, un seul tarif (en 2010 : 3.20€ par repas sur un total de dépenses de 7.85€) en faisant abstraction de la commune de domicile. Malheureusement, vu le contexte, nous serons contraints de facturer un euro supplémentaire par repas aux familles « hors commune » à compter de septembre prochain, afin de réduire sensiblement notre déficit... il m'est apparu équitable de solliciter en plus votre participation financière volontaire, selon vos capacités budgétaires et au prorata du nombre d'enfants concernés de votre commune.... Le Conseil Général a décidé de restructurer la cantine du collège Gilles de Gouberville et a proposé de saisir l'opportunité de ces travaux pour porter à 150 places la capacité d'accueil du réfectoire mis à disposition de nos élèves et d'y intégrer des sanitaires, pour améliorer leur confort. Cette hypothèse, soulève la question de la participation financière des communes à cet investissement, comme le prévoit une délibération en 1999 du Département et ceci, au prorata du nombre de rationnaires inscrits l'année précédant les travaux, avec un étalement du remboursement sur 10 ans, sans intérêts. »

Marie-Christine Morin demande si l'évolution du nombre d'enfants nécessite les travaux et si d'autres solutions ont été étudiées.

Comme Mme Lebacheley l'a proposé, le Conseil Municipal souhaite qu'elle vienne exposer la demande de la commune de St Pierre Eglise.

### **RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2009**

Le Maire présente le rapport sur le service public de l'eau potable 2009, du Syndicat d'Eau Potable du Val de Saire.

Ce rapport sera tenu à la disposition du public, à la mairie.

### **MODIFICATION BUDGETAIRE**

Après la consultation de 4 banques, l'emprunt de 40 000 €, pour la réfection de la voirie d'Ozeville, a été souscrit auprès du Crédit Agricole, au taux de 2.65% sur 10 ans avec des échéances trimestrielles à capital constant de 1 000 €. La première échéance interviendra le 10 novembre 2010.

Le Conseil modifie le budget comme suit, pour le règlement de la 1ère échéance :

Article 1641 : + 1 000 €	article 66111 : + 292 €
Article 2313 : - 1 000 €	article 61523 : - 292 €

### **SALLE POLYVALENTE**

L'adjoint technique de la commune a réparé le mur, dans l'entrée de la salle polyvalente, qui avait été abîmé lors d'une location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le décompte des frais de réparation présenté par le Maire et lui donne pouvoir pour le recouvrement de la somme.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- ◆ Monseigneur Lalanne a nommé Pascal PIEN, nouveau prêtre de la paroisse Notre Dame du Val de Saire en remplacement de l'Abbé Leveillé, qui a du cesser ses fonctions pour raison de santé. La cérémonie d'installation aura lieu à l'église de St Pierre Eglise, le dimanche 12 septembre.
- ◆ L'Elan de football, la Ligue contre le cancer et l'association des Aveugles de la Manche ont remercié le conseil pour la subvention accordée.
- ◆ M. et Mme Dubreuil, médecins, remplaceront le 1<sup>er</sup> septembre, le Dr Letertre, qui est parti il y a quelques mois.
- ◆ Le Maire présente les travaux d'investissement et les achats de matériel réalisés depuis le début de l'année 2010 : achat de chaises et vaisselles pour la salle = 1757,53€, achat d'un taille haie = 395.10€, restauration de l'église = 34 515,66€ auquel il faudra ajouter la location de l'échafaudage et le paratonnerre, travaux de voirie à Ozeville = 58 605,55€. Il propose d'offrir un vin d'honneur aux entreprises qui sont intervenues. Le conseil approuve la proposition. La Fondation du Patrimoine a établi une convention pour une participation financière de 13 390€ sur les 66 952,88€ HT de travaux estimés. Une nouvelle convention sera sollicitée pour la restauration des autres vitraux, des meneaux et des plâtres. Denis Onfroy informe le conseil qu'il existe une Association Alexis de Tocqueville aux Etats-Unis avec une filiale dans chacun des états. Son but n'est pas culturel mais humanitaire. Il propose la création d'un site Internet avec un lien vers l'association Alexis de Tocqueville des USA ; ce qui impliquera une version bilingue du site internet.
- ◆ La société Graniou a déposé une déclaration préalable à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile. La DDTM n'ayant pas proposé de lettre de réponse, l'accord est tacite.